



**Amicale des  
Sapeurs-pompiers**  
des Montagnes neuchâtelaises

# Sap'info

N° 2 / 2007

## Sommaire

Le mot du Président	p. 4
Procès-verbal de la 5ème assemblée générale de l'ASPMN	p. 5
Match au loto	p. 10
Tournoi de bowling	p. 11
L'omission de porter secours	p. 12
Sortie familiale à Europa Park	p. 14
Fourrage surchauffé – Le Cerneux-Péquignot	p. 16
Ramassage du papier	p. 18
Vœux du comité	p. 18
Activités ASPMN 2008	p. 19

**Café des Sports**

**Rue des Envers 64**

**2400 Le Locle**

## Le mot du Président

Le mot du Président pour 2007 sera assez court.

Cette année se termine avec deux grandes manifestations pour notre amicale, soit le téléthon et le match au loto.

Ce fameux match au loto nous a permis, entre autre, cette magnifique sortie à Europa Park.

Au nom de tous les participants, je remercie chaleureusement Marc et Sylvain pour le travail fourni pour l'organisation de cette sortie. Tout comme d'ailleurs je félicite le comité

au complet pour les tâches effectuées durant toute l'année et les membres pour leur soutien.

En conclusion, j'adresse mes meilleurs vœux à vous et à vos familles pour cette année 2008 qui approche à grands pas.

Cordiales salutations

Le Président

C. A. Beutler

**Vendre, louer, gérer vos biens immobiliers :  
c'est notre métier !**

**Gérance Charles Berset SA**

Jardinière 87  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Tél. 032 910 92 22  
Fax. 032 910 92 29  
Mail: [location@berset-gerance.ch](mailto:location@berset-gerance.ch)



**Gérance et courtage d'immeuble, administration de PPE**

**SAMI** EQUIPEMENTS  
AUSRÜSTUNGEN

**Matériel protection incendie**  
**Extincteurs**  
**Matériel pour services d'incendie**  
**Habillement professionnels et de sécurité**

[MAIL@SAMI-EQUIPEMENTS.CH](mailto:MAIL@SAMI-EQUIPEMENTS.CH)

[WWW.SAMI-EQUIPEMENTS.CH](http://WWW.SAMI-EQUIPEMENTS.CH)

**Moirandat Philippe**

Place de la Liberté 6 / CP 36  
CH-2942 ALLE

Tél. bureau 032 471 33 35  
Tél. privé 032 471 16 76  
Fax 032 471 33 36  
Natel 079 202 65 87

## **Procès-verbal de la 5ème assemblée générale de l'ASPMN**

Mardi 27 mars 2007 à 20h00 au Grand-Hôtel des Endroits, à La Chaux-de-Fonds

**Ordre du jour** : Annexé au présent procès-verbal (annexe 1)

Il est 20h08 lorsque le Président de l'ASPMN, Monsieur Claude-Alain Beutler, déclare ouverte la 5<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Montagnes Neuchâteloises.

Il adresse ses vœux de bienvenue aux membres présents et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Comme personne ne se manifeste, il enchaîne conformément à l'ordre prévu.

### **1. Appel et nomination de scrutateurs**

Le méticuleux secrétaire de l'ASPMN, soit Monsieur Marc Schafroth, a préparé une liste de présence qu'il a soigneusement déposée sur une table à l'entrée de la salle dans laquelle se déroule l'assemblée générale (annexe 2). Ainsi, chacun a pu apposer son paraphe en entrant dans la salle et le décompte des membres présents se fait plus facilement.

Il y a trente et un membres présents, y compris les membres du comité. La majorité est dès lors fixée à seize voix.

Le Président désigne ensuite les scrutateurs, à savoir Messieurs Denis Cattin, Jérôme Keller et Jérôme Galli.

### **2. Procès-verbal de l'assemblée générale 2006**

Le Président rappelle que le procès-verbal susmentionné a fait l'objet d'une parution dans le « Sap'Info », coupant ainsi toutes velléités critiques à l'égard de ce texte statutaire et de son auteur arrogant.

L'assemblée n'a dès lors d'autre solution que d'accréditer le procès-verbal 2006 par un silence glacial.

### **3. Correspondance et affaires courantes**

Monsieur Marc Schafroth indique tout d'abord à l'assemblée que le classeur des correspondances est à la disposition de chacun des membres qui seraient intéressés à le consulter.

Il transmet ensuite quelques informations concernant les affaires courantes de l'ASPMN :

Le premier volet concerne le GSL ; le Président, Monsieur Laurent Péquignot a été remplacé. Une somme de CHF 2'000.00 avait été votée par l'assemblée générale du GSL pour un site internet alors que parallèlement, le comité du GSL avait consenti au rachat du matériel du Jodler Club pour un montant de CHF 3'000.00. Ce matériel est à disposition des sociétés locales.

Il y a également eu des problèmes dans le cadre de l'organisation des matches au loto avec le système des « mini-bingo ». En effet, ce système

devrait normalement être soumis à la loi fédérale sur les jeux de hasard, dans la mesure où les coûts dépassent la somme de CHF 50.00. Les sociétés ont dès lors décidé d'interdire les lots de plus de CHF 50.00.

#### **4. Admissions, démissions, exclusions, décès**

Monsieur Marc Schafroth indique que trois personnes ont demandé leur admission. Il s'agit de Messieurs Julien Matthey, Jérôme Cuenin et Jérôme Keller. Ils sont accueillis chaleureusement dans notre amicale par un tonnerre d'applaudissements.

Monsieur Marc Schafroth informe ensuite l'assemblée que deux personnes, à savoir Messieurs Jean-Pierre Reynaud et Thierry Froelicher ont donné leur démission.

Au cours de l'exercice 2006, quatre membres sont décédés. Il s'agit de Messieurs Claude Domont, André Grisel, Jean Roth et Jean-Pierre Marthaler. Une minute de silence est observée à leur mémoire.

C'est ensuite le Caissier de l'amicale, à savoir Monsieur Sylvain Jocalaz, qui indique qu'au chapitre des exclusions, huit personnes ne se sont pas acquittées de leurs cotisations. Afin de ne pas faire preuve d'une rigueur excessive, il propose qu'un délai de carence, fixé au 5 avril, soit encore proposé à ces mauvais payeurs. Sous réserve de cette condition résolutoire, l'assemblée approuve l'exclusion de ces huit membres par vingt neuf voix et deux abstentions.

En annexe au présent procès-verbal (annexe 3) figure la liste résumant le présent point.

#### **5. Nomination du comité**

Le Président informe l'assemblée de la démission du Ministre des sports, à savoir Monsieur Olivier Floch'. En remplacement de ce poste vacant, Monsieur David Deruns a été proposé et, avant que Monsieur Claude-Alain Beuthler n'ait pu terminer sa phrase, une salve d'applaudissements signifie l'intégration de ce nouveau membre du comité.

Ainsi, pour l'exercice 2007 – 2009, le comité sera composé, conformément aux statuts, de neuf membres dont huit sont des anciens qui sont réélus avec un nouveau membre, précité. Le comité est élu par acclamation de l'assemblée.

La clameur se dissipant, Monsieur Marc Schafroth enchaîne en donnant la répartition des postes du comité. Celle-ci est résumée à l'annexe 4.

Un présent est ensuite remis à Monsieur Olivier Floch à l'occasion de son départ du comité. Ce dernier, ému, emporte son cadeau et s'en va symboliquement s'installer dans la salle. Il est aussitôt remplacé par le nouveau venu, Monsieur David Deruns.

Sont ensuite nommés deux nouveaux vérificateurs des comptes. Monsieur Xavier Hüter conserve sa place et il y a deux postes vacants. Monsieur Steve Chaney est dès lors nommé comme titulaire et Monsieur Thierry Voillat comme remplaçant. Ceux-ci sont applaudis par la salle et consé-

quement élus à l'unanimité.

## **6. Nomination d'un membre honoraire**

Monsieur Marc Schafroth indique à l'assemblée que Monsieur Yvan Petermann revêt cette année le statut de membre honoraire (annexe 3).

Ce dernier est applaudi par l'assemblée.

## **7. Rapport annuel**

### **a) Du Président**

Monsieur Claude-Alain Beutler remercie tout son comité. Malgré quelques tensions, tout le monde tire à la même corde et il s'en réjouit. Il adresse ensuite ses remerciements plus particuliers à Monsieur Olivier Floch pour le travail qu'il a effectué et dit tout son plaisir d'accueillir un nouveau membre en la personne de Monsieur David Deruns.

Il souligne ensuite le gros travail effectué par Monsieur Marc Schafroth, notamment en ce qui concerne l'organisation du match au loto.

Il évoque la modification du planning des activités de l'ASPMN et le rapprochement avec d'autres amicales, ce qui n'a pas encore été fait concrètement. Il termine en évoquant le recrutement de jeunes sapeurs-pompiers au SIS. Il y a une trentaine de personnes qu'il ne faudra pas manquer d'intégrer à l'ASPMN.

### **b) Du Caissier**

Monsieur Sylvain Jocalaz, responsa-

ble des comptes de l'ASPMN, indique que c'est un caissier joyeux qui leur fait rapport. Il tient sa comptabilité à disposition. Cet exercice a connu un bénéfice de CHF 3'947.06, alors que le budget l'avait fixé à CHF 4'000.00. Il lit son rapport à l'assemblée (annexe 5).

Monsieur Denis Cattin pose ensuite une question concernant la provision indiquée au passif des comptes par CHF 2'255.60. Le caissier lui répond, à satisfaction.

Le Président remercie le Caissier pour son travail.

### **c) Des Vérificateurs de comptes**

Monsieur Xavier Hüter lit le rapport des vérificateurs. Il remercie le comité et propose sa décharge.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

### **d) Budget 2007**

Monsieur Sylvain Jocalaz indique que pour les cinq ans de l'Amicale, une activité spéciale, et par conséquent un budget spécial, sera affecté à cet heureux événement.

Il résume ensuite les activités et les montants qu'il envisage de leur attribuer. Cet exercice devrait connaître un déficit d'environ CHF 2'000.00 (annexe 6).

Le budget est accepté par vingt et une voix.

### **e) Cotisations 2007**

Le Caissier propose le status quo, à savoir le maintien de la cotisation à CHF 25.00, malgré le déficit budgété,

étant précisé que ce déficit est exceptionnel.

Ce point est accepté à l'unanimité.

### **8. Match au loto**

C'est Monsieur Marc Schafroth, organisateur du match, qui prend la parole et qui parle de bénéfices oscillant entre CHF 5'000.00 et CHF 6'000.00. Il essaie de fidéliser la clientèle au travers d'un système propre à l'Amicale, ce qui a effectivement valu à notre Association de nombreux échos positifs.

Monsieur Marc Schafroth est applaudi pour son excellent travail.

### **9. Journal**

Le Président indique qu'il n'y a eu malheureusement qu'une parution du « Sap'Info » au cours de l'exercice, mais se réjouit qu'un site internet ait pu être créé, grâce aux talents de Messieurs David Deruns et Francis Sipp.

Le nouveau membre venu, à savoir Monsieur David Deruns, évoque le site internet, les frais, les tarifs et sa volonté de voir trois parutions du « Sap'Info » pour le prochain exercice. Il évoque le problème du manque d'articles et demande des volontaires pour en rédiger.

Monsieur Marc Schafroth indique que le « Sap'Info » figurera sur le site internet quelques semaines après sa parution.

Le Président invite les membres de l'association, notamment les anciens,

à s'intéresser au site internet et propose l'aide des plus jeunes en cas de problème.

Monsieur David Deruns indique qu'une vingtaine de personnes visitent le site chaque jour.

### **10. Divers**

Le Président indique qu'une association est en voie de se former en vue de conserver les anciens véhicules du feu. Il s'agira pour cela de s'approcher du Capitaine Thierry Koenig.

Il rappelle que l'an dernier, il avait été proposé de faire l'assemblée générale à la caserne du SIS. Le Président répond que cela est plus pratique aux Endroits.

Monsieur Steeve Franchon demande ensuite la parole et remercie le Comité. Il indique cependant ne pas avoir reçu la liste des activités et s'étonne de l'annulation de la soirée annuelle. Le Président lui répond qu'il recevra ce matériel avec le prochain « Sap'Info » et que la liste figure déjà sur internet.

Monsieur Bruno Cattaneo évoque ensuite l'annulation de la soirée annuelle et le regroupement avec la fête de la Sainte-Barbe en raison de manque de volontaires pour organiser ces soirées. L'idée est de faire la soirée annuelle avec la Sainte-Barbe. Pour faire quelque chose de sérieux, il souhaite monter un comité d'organisation et évoque la motivation de certaines personnes dont il s'est déjà approché. Il prend ensuite les noms de volontaires. Monsieur Steve Franchon demande à être tenu au courant.

Le Président rappelle qu'en tous les cas, le Comité est à la disposition des Membres pour répondre aux questions.

Monsieur Jérôme Galli demande alors la parole et regrette qu'il n'y ait pas eu plus de monde au match loto. Il faudra motiver les recrues afin d'avoir suffisamment de monde lors de ce genre d'activité.

Monsieur Bruno Cattaneo évoque la question du groupe sportif du lundi soir et la possibilité de louer la salle toute l'année. C'est le nouveau Ministre des sports qui se chargera de s'approcher de la grâce des tribunaux pour louer la salle toute l'année.

Le Caissier indique finalement qu'il est à disposition des membres de la présente assemblée qui souhaitent payer d i -

rectement leurs cotisations.

Plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la fin de l'assemblée.

Il est alors ■

Ainsi fait par le Secrétaire aux verbaux sortant, à savoir Jean-Marie Röthlisberger, sur la base de ses notes personnelles et avec une pointe d'émotion à l'heure de mettre un terme à son dernier procès-verbal.

Jean-Marie Röthlisberger



Daniel-Jeanrichard 15  
2400 Le Locle  
032/931.17.20

*"mode de vie ..."*



**Vêtements - Chaussures - Accessoires**



**Amicale des  
Sapeurs-pompiers**  
des Montagnes neuchâtelaises

**MAISON DU PEUPLE**

**La Chaux-de-Fonds**

**Dimanche 16 décembre 2007 à 16H00**

**LOTO 30 TOURS**

*Jackpot à  
chaque tour*

*Tour du  
malchanceux*

*1 tour gratuit*

12.— La carte

A l'achat de 5 abonnements, la 6<sup>ème</sup> carte gratuite.  
(joué par le même joueur)

Quines	Doubles quines	Cartons
30 x Fr. 40.—	30 x Fr. 80.—	30 x Fr. 120.—

**1 Royale hors abonnements**  
**CARTON à 1000 FR\$**

Quine	Double quine	Carton
1 X 150.—	1 X 250.—	1 X 1000.—

**1 carte 2 frs, 3 cartes 5 frs**  
(joué par le même joueur)

**Environ Fr. 9000.-- de lots, tout en bons d'achat**

***Pas de vente de coupons durant le match***  
***Pas de tirage au sort***

Enfants admis, accompagné d'un adulte.

## Tournoi de bowling

Le samedi 19 mai 2007, 12 personnes se sont retrouvées pour le tournoi de bowling annuel. 11 personnes ont participé au tournoi.

Sur le principe des règles du bowling, chacun a joué deux parties. Le plus haut score gagne. En cas d'égalité, le nombre de strick départage.



Dans une ambiance amicale et joyeuse, les participants, dont quelques nouveaux, se sont prêtés au jeu de ce tournoi. Si les premiers lancés sont quelque peu laborieux, chaque personne trouve rapidement ses repères et le tournoi trouve sa valeur.

Quelques doigts restent coincés dans les trous des boules, mais les quilles finissent toujours par tomber.

Au terme du tournoi, tous les participants se sont retrouvés autour de la table pour partager un repas bien sympathique.

- Saladier
- Fondue chinoise
- Accompagnements
- Bûche glacée

Le classement se présente comme suit :

1 <sup>er</sup>	Bonora Raffaele	254
2 <sup>ème</sup>	Leuthold Pascal	240
3 <sup>ème</sup>	Hild Thierry	231
4 <sup>ème</sup>	Fabiani Paola	219
5 <sup>ème</sup>	Bouquet Francis	195
6 <sup>ème</sup>	Giacomini Patrice	186 (2 strick)
6 <sup>ème</sup>	Ryter Maurice	186 (2 strick)
8 <sup>ème</sup>	Matthey Julien	185
9 <sup>ème</sup>	Ruchet Gaston	167
10 <sup>ème</sup>	Della Vedova Jacques	146

Nous donnons rendez-vous à tous ceux et toutes celles qui souhaitent participer à ce tournoi amical et sympathique l'année prochaine, soit le 31 mai 2008.

Marc Schafroth

*Début janvier 2008, venez visiter le site Internet [www.aspmn.ch](http://www.aspmn.ch), rubrique « Reportages ». Vous y trouverez des photos supplémentaires et en couleur.*



## L'omission de porter secours

Quel amateur de séries télévisées américaines n'a-t-il jamais entendu parler de « La non-assistance à personne en danger » ? Ce terme assez répandu est appelé en droit suisse « L'omission de porter secours » et n'a pas une portée aussi large que ce que l'on peut parfois entendre ou croire.

En effet, le devoir de porter secours n'est pas un devoir sans limite. On ne peut exiger de chacun des connaissances pointues de premiers secours ou des pouvoirs de Superman. Cela dit, le droit impose un altruisme minimum dans des situations où ne pas aider quelqu'un serait choquant.

Ainsi, les comportements suivants sont punissables (d'une peine pécuniaire, voire d'une peine privative de liberté):

### - L'abandon d'une personne que l'auteur a blessée

Celui qui inflige une blessure à quelqu'un doit secourir cette personne, que la blessure soit infligée de manière volontaire ou involontaire. Ce qui importe c'est que le comportement de l'auteur soit une des causes de la blessure. Bien sûr, si la victime refuse de l'aide et que sa lésion n'est pas grave, il n'y aura pas d'infraction.

A contrario, cela signifie que si notre chemin croise celui d'une personne qui - par exemple - s'est fracturée un bras et que l'on n'agit pas, on ne sera pas pénalement punissable. Tout au plus risque-t-on d'avoir mauvaise conscience et mauvaise réputation.

### - L'omission de porter secours à une personne qui se trouve en danger de mort imminent

Contrairement à l'obligation précédente, celle-ci incombe même à celui qui n'est pas responsable de la situation dans laquelle se trouve la victime. Il faut qu'il y ait un danger de mort imminent, c'est à dire une probabilité sérieuse d'une mort prochaine, comme par exemple quelqu'un frappé d'une crise cardiaque, quelqu'un qui se noie ou un ivrogne couché sur la route. La cause du danger est indifférente ; l'obligation de porter secours existe même si la victime s'est mise dans cette situation par sa faute (tentative de suicide).

Comme pour l'abandon d'une personne que l'auteur a blessée, l'étendue du secours à apporter se définit selon les actes que l'on peut raisonnablement exiger du sauveteur, compte tenu des circonstances. Les actes de secours doivent être possibles et utiles. On ne saurait cependant exiger un résultat pas plus que de l'héroïsme : une personne sans formation médicale n'a pas, par exemple, à prodiguer des soins pour lesquels elle n'est pas qualifiée. En ce qui concerne un sapeur-pompier volontaire, lequel en principe reçoit une formation MISV, on peut exiger de ce dernier qu'il mette en œuvre les principes du basic life support (BLS) et même qu'il entreprenne une réanimation cardio-pulmonaire, ceci pour autant qu'il ait acquis la formation nécessaire. Dans la plupart des cas, considérant que malheureusement les premiers badauds sur place ne sont pas

des membres du poste permanent du SIS ou des membres de l'ORPP, le secours consiste à appeler la police, les pompiers, une ambulance ou un médecin. Ce coup de fil peut même être anonyme.

Il faut encore préciser que le devoir de prêter secours n'inclut pas un devoir de défense. En cas d'acte de violence (bagarre, agression, menace), les personnes présentes ne sont pas tenues de s'interposer aux risques de subir elles-mêmes une atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle.

#### - L'entrave au secours

La loi punit celui qui empêche un tiers, quel qu'il soit, de porter secours à une personne blessée ou en danger de mort. Il peut s'agir d'une entrave psychique, comme une dissuasion verbale, ou physique. On peut par exemple citer le cas d'un conducteur qui, après un accident sur l'autoroute, immobilise son véhicule de manière à empêcher l'accès aux ambulances. Il

n'est pas nécessaire que la personne qui a besoin de secours subisse un préjudice. Il suffit que les secours aient été perturbés.

#### - Violation des devoirs en cas d'accident de la circulation

En cas d'accident de la route, il existe quatre devoirs : le devoir de s'arrêter, le devoir de porter secours aux éventuels blessés, le devoir de participer à la constatation des faits ainsi que celui de veiller à la circulation de la route après l'accident.

J'espère par ces quelques lignes avoir contribué à l'élargissement de votre culture générale. Il est vrai que ce thème ne nous concerne pour ainsi dire pas. Car pour un sapeur pompier, après le verbe « aimer », « aider » est le plus beau verbe du monde.

Jean-Marie Röthlisberger  
*avocat au barreau neuchâtelois  
membre de l'ORPP*



## Franchon Steve Electricité Sàrl

[www.franchon.ch](http://www.franchon.ch)

#### Atelier:

Combe-Jeaneret 3  
2400 Le Locle  
Tél.: 032 932 30 01  
Fax: 032 932 30 02  
Nat: 078 738 40 01  
[franchon@bluewin.ch](mailto:franchon@bluewin.ch)

#### Magasin:

Henry-Grandjean 1  
2400 Le Locle  
Tél.: 032 932 30 03  
Fax: 032 932 30 04  
[magasin.franchon@bluewin.ch](mailto:magasin.franchon@bluewin.ch)

## Sortie familiale à Europa Park



Le samedi 22 septembre 2007, 3 cars se sont mis en route depuis la place des Forains à La Chaux-de-Fonds. Le jour ne s'était pas encore levé mais les 137 personnes qui allaient se déplacer pour cette journée étaient bien éveillées. Il faut dire que la destination a de quoi réjouir petits et grands.

En effet, pour ses 5 ans, l'ASPMN a emmené les membres qui le souhaitent à Europa Park. Un lieu qui plait et émerveille chacune et chacun.

Durant le voyage, et comme d'habitude, les participants ont pris un petit déjeuner gracieusement offert par Métropole Centre. Boissons et encas ont été les bienvenus.

Arrivées au parc d'attractions, les personnes ont pu profiter d'une journée

ensoleillée et d'une température agréable. Liberté totale sauf le rendez-vous de fin de journée pour que le retour aie lieu dans les délais et surtout que personne ne reste au bord de la route.

Par groupe ou en famille, seul ou se mêlant à d'autres personnes, jeune ou moins jeune, les participants ont parcouru le parc à la recherche de ce qui convient le mieux en matière d'attraction. Anciens ou nouveaux, les manèges sont toujours agréables et procurent des sensations souvent recherchées et souhaitées.

Malgré l'affluence de visiteurs durant cette journée, provoquant des files d'attente souvent conséquentes, il a été possible de profiter de plusieurs

attractions pour chaque participant.

A 16h30, le rendez-vous était fixé à la sortie du parc, devant la fontaine. Là, nous avons fait la photo de famille pour ne jamais oublier cette magnifique journée. A 17h00, les cars se sont mis en route, reconduisant les participants à la place de Forains. Lors du retour, la fatigue a gagné plusieurs personnes, les paupières se sont alourdies et les rêves ont emporté certains d'entre nous. Une chose est sûre, le sourire affiché à la fin de la journée a démontré que ce jour-là, il n'y avait que des enfants, grands ou petits.

Le comité de l'ASPMN remercie tous

les participants à cette journée, que ce soit les caristes, le ravitailleur et bien sûr.....

.....Le soleil.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle sortie que nous nous ferons un plaisir de préparer.

Marc Schafroth

*Début janvier 2008, venez visiter le site Internet [www.aspmn.ch](http://www.aspmn.ch), rubrique « Reportages ». Vous y trouverez des photos supplémentaires et en couleur.*



## Fourrage surchauffé – Le Cerneux-Péquignot

Le samedi 13 octobre 2007 aura été une grande journée de mobilisation pour les membres de l'ORPP, principalement de la section 2.

Le matin était consacré à l'instruction ORPP. Comme chaque fois qu'il y a de l'instruction pour l'ORPP, il y a la possibilité à deux membres de l'ORPP au maximum de prendre part à la vie de section avec le personnel du poste permanent durant les 24 heures. Ce samedi, seul Jean-Marie Röthlisberger fait les 24 heures.



Après l'instruction, place au dîner. En première partie d'après-midi, nous finissons le rétablissement de l'instruction du matin. Vers les 16h, nous commençons le sport. Comme il fait beau, nous faisons du unihockey dehors.

A 17h32, nous recevons le message d'alarme suivant :

*« Cerneux-Péquignot, Le Creux, fumée dans une grange ».*

Selon la procédure habituelle pour un départ en Centre de Secours, le Lieutenant Cattaneo engage le tonne-pompe, l'EPM et le transport d'eau. Le

chef de section part « en pointe » au moyen du HRV. Nous sommes encore en route que les premiers pompiers de la Vallée de La Brévine nous confirme que sur place, de la fumée sort du toit. Peu de temps après, le Lieutenant Cattaneo arrive sur place et fait la reconnaissance avec le chef d'intervention des pompiers de La Brévine, en l'occurrence Philippe Raval. Le reste du train d'intervention arrive sur place et les missions sont directement données. Il faut rapidement recouvrir de mousse les balles rondes dans la grange, car il y a un fort dégagement de fumée. Le tonne-pompe est rapidement alimenté par le transport d'eau et l'EPM dressé avec le canon à eau en prévention.

Pour assurer la sécurité feu durant l'évacuation des balles rondes, deux lances mousses et trois lances eau sont déployées directement dans la



grange.

L'appartement situé au-dessous est également touché par l'élévation de la température au niveau d'une chambre à coucher où le feu transperce le plafond. On distingue clairement « une cheminée » à travers les balles ron-



des. Ce feu est contenu au moyen d'une lance eau. Une lance supplémentaire est également mise en place sur la façade sud du bâtiment, en protection.

La mise en place de tous ces moyens a nécessité la demande du transport d'eau de Neuchâtel ainsi que de deux

bossettes d'agriculteurs. Au niveau du personnel, l'ORPP section 2 et 3 est également alarmés.

Durant l'évacuation des balles rondes, il a fallu « lutter » contre quelque départ de feu dans la grange. Ce n'est que vers 1h du matin que le danger est écarté et que les moyens du poste permanent peuvent rentrer en caserne.

David Déruns

*Début janvier 2008, venez visiter le site Internet [www.aspmn.ch](http://www.aspmn.ch), rubrique « Sap'info ». Vous y trouverez des photos supplémentaires et en couleur.*



Têtes multibroches  
FAZ



Etampes  
Découpages  
Travaux sur presse



Frappe de  
cadrans



## Jeanrenaud S.A.

Alexis-Marie-Piaget 72  
2300 La Chaux-de-Fonds

Tel: 032 967 95 00  
Fax: 032 965 95 10  
E-mail: [jsa@jeanrenaudsa.ch](mailto:jsa@jeanrenaudsa.ch)



## **RAMASSAGE DU PAPIER**

**La Chaux-de-Fonds**

**Samedi 9 février 2008  
(la matinée)**

Notre Amicale a été retenue par la ville de La Chaux-de-Fonds pour effectuer le ramassage du papier dans la partie sud de la ville.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire rapidement en envoyant un mail à [info@aspmn.ch](mailto:info@aspmn.ch) ou en envoyant un courrier à ASPMN - Case postale 1331 - 2301 La Chaux-de-Fonds.

---

**Le comité de l'ASPMN  
vous souhaite  
un Joyeux Noël**



**et vous adresse  
ses meilleurs vœux  
pour l'année 2008**

## ACTIVITES ASPMN 2008

Soirée annuelle	16 février 2008
Assemblée Générale	11 mars 2008
Soirée Bowling	31 mai 2008
Soirée Méchoui	20 ou 27 juin 2008
Sortie Grillades	24 août 2008
Sortie Annuelle	13 septembre 2008
Rallye Torré	5 octobre 2008
Souper Tripes	31 octobre 2008
Noël des enfants et Sainte-Barbe	29 novembre 2008
Téléthon	5-6 décembre 2008

## NOUVEAUTÉ

Dans le courant du mois de janvier 2008, venez visiter  
le site Internet de l'ASPMN sous

[www.aspmn.ch](http://www.aspmn.ch)

vous y trouverez un forum et un espace membre.

Amicale des Sapeurs-pompiers des Montagnes neuchâtelaises  
Rue du Châtelot 9  
Case Postale 1331  
2301 La Chaux-de-Fonds

[www.aspmn.ch](http://www.aspmn.ch) - [info@aspmn.ch](mailto:info@aspmn.ch)